



COMMUNICATION

Renouvellement de l'homologation "Petites Cités de Caractère"

Publié le 11 juillet 2024

" C'est avec beaucoup de plaisir et de fierté que nous avons appris le renouvellement de notre homologation en tant que Petite Cité de Caractère, marque obtenue il y a dix ans sous l'impulsion de l'ancien maire, Danielle RIVAL.

Composée d'élus et de techniciens des Petites Cités de Caractère, la commission d'homologation s'est déroulée le vendredi 31 mai dernier dans la matinée. Les membres ont pu étudier le dossier spécialement préparé pour l'occasion et ont visité la commune en minibus.

Les critères pour être reconnue Petite Cité de Caractère sont nombreux et exigeants. Le jury a ainsi étudié le travail, les réalisations et l'engagement de la commune dans de nombreux domaines : protections architecturales, valorisation et préservation du patrimoine, amélioration de la qualité du bâti et des espaces publics, programmation culturelle et événementielle, qualité de l'accueil touristique, effacement des réseaux aériens, préservation de l'environnement, dynamisme du tissu commerçant, qualité des aménagements paysagers, valorisation du patrimoine culturel immatériel, participation à la vie du réseau... entre beaucoup d'autres thématiques.

Je félicite les élus et agents municipaux qui ont œuvré durant les dernières années, chacun dans leur domaine, au service de notre commune.

Cette marque n'est pas qu'une distinction comme une autre, elle est le reflet de la qualité exceptionnelle du cadre de vie offert par notre commune."

Marie-Catherine LEHUÉDÉ, maire de Batz-sur-Mer



MAIRIE DE BATZ-SUR-MER

34 rue Jean XXIII
44740 Batz-sur-Mer
accueil@mairie-

batzsurmer.fr

Conformité RGA
Non conforme

02 40 23 92 25